

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

ASTRIDA

6 Octobre 1955.-

le

de

(<sup>1</sup>) N°

3546 / Just.

Réf. n° : 730/11.12.01/41  
du 26 Août 1955.

TRANSMISE copie pour information à Monsieur le  
Substitut du Procureur du Roi à GOMA.-

Annexe :  
Bijlage :

Pour le Juge de Police, en route,  
L'Officier de Police Judiciaire,  
A. GILLET.,

Objet :  
Voorwerp :

Aff. Matabaro.

9



A Monsieur le Juge de Police Suppléant  
à BISHUSA (District du Nord-Kivu).

Monsieur le Juge Suppléant,

Faisant suite à votre lettre dont référence  
reprise en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance  
qu'il résulte de l'enquête à laquelle j'ai procédée  
auprès de son sous-chef, que le nommé MATABARO, une fois  
revenu au Ruanda, est parti au Tanganyika Territory après  
avoir souscrit un contrat de trois ans.

Pour le Juge de Police, en route,  
L'Officier de Police Judiciaire,  
A. GILLET.,

9

(<sup>1</sup>) Rappeler dans la réponse la date et le numéro -- In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

Huli Buona Administrasi

I gesidzo (ya Banwa  
N° 1393 / Fest.

Inpianu;

Guhana gara. MATA BARO -

Wabamenyeho bo sato maslu  
MATA BARO mutu ukana ke mu  
nyiso Nonagonba, yagije muli  
Tangayika mukozikwa 6 muli ju  
mukoba - yah jaministrije mukheri  
ahayu shata ayje muli Tangayika

Tanu chef T. 6152.

E. J. P.  
Kam 6/24/9/11

-K.H.-  
RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.-

ASTRIDA, le 21 Septembre 1955.-

IMPAMVU:  
Guhamagara MATABARO.

N° 1393 /Just.

Ku Mutware w'Umusozi GISA.-

Ndakumenyesha ko uzanyoyerereza ku wa gatanu umunsi wa 23.9/1955  
saa munani umuntu wo ku musozi wawe witwa MATABARO, m'ene Ntamwete (ev) na  
nyina Namagamba (ev) ufile umugore witwa Nyiramareba wari warimukiye Mushari  
Sinzamubure kuli uwo munsi.

L'Administrateur de Territoire,  
W. ANTONISSEN.,

## CONGO BELGE — BELGISCH CONGO

Bomausha

, le 26 Août 1955  
, de

(1) N° 730/11.12.01/41.

Province : Kivu

8.9.55  
3537/just.

Ref. n° :

Copie pour information à Monsieur le Substitut du  
Procureur du Roi à Goma suite à son numéro 3253/VB/  
MP 2565 au 23 juin 1955.-

Annexe :

Le Juge de Police Suppléant,  
DETRAUX L.

Bijlage

Objet

Voorwerp : Aff. Matabaré

Monsieur le Juge de Police  
A S T R I D A

Monsieur le Juge de Police,

Subsiliairement à ma lettre 617/11.12.01/41 du 13 juillet 1955, j'ai l'honneur de vous transmettre, en annexe, pour compétence le dossier de l'Affaire Matabaré.-  
Ce dernier est retourné définitivement au Rwanda. Les D.I. peuvent n'être envoyés éventuellement sur remise à l'itant-arrêt.-

Le Juge de Police Suppléant,  
DETRAUX L.*Detraux*

PARQUET DU NORD-KIVU A GOMA.-

A/R.-

CONGO BELGE

BELGISCH-CONGO

No.

Rappeler dans la réponse  
la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden  
nummer en dagtekening

Réponse au n° .....  
Antwoord op het nr.

du ..... 19.....  
van

ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp

Aff. MATABARO.-

61°/11.12.91  
1.7.5

Goma

, le  
de

23 Juin 1955.-

N° 3253/VB/RMP.2585.-

A Monsieur le Juge de Police

à

RUTSHURU.-

Bishusha

Monsieur le Juge de Police,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour disposition  
et compétence, le dossier RMP.2585/VB, à charge du nommé Matabaro,  
le prévenu résidant et se trouvant dans votre ressort.-

Je vous propose de libeller la prévention comme  
suit:

"Avoir à Kabizo, territoire de Rutshuru, district du Nord-Kivu,  
"le 15 mars 1955, porté volontairement un coup sur la personne de  
"Sengezi, en le poussant et en le faisant tomber par terre; fait  
"prévu et puni par les art.43 et 46 C.P.L.II.

Il y a lieu d'allouer d'office des D.I. à Sengezi,  
la victime des coups, et qui a été hospitalisé.-

Le Substitut du Procureur du Roi,

J. VAN BOECKHOUT.-

J. Van Boeckhout